

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA  
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	23 avril 2025	Préavis n° 01/2025
Objet :	<b>Approbation des comptes 2024</b>	

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, ch. 5 des statuts de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption les comptes 2024, tels que clôturés par le Service des finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Nous relevons que les comptes 2024 présentent des charges pour un montant total de CHF 13'950'837.00, soit une économie de CHF 654'443.00 (4%) par rapport au budget.

Les produits s'élèvent au total à CHF 2'546'758.00, inférieurs aux prévisions à hauteur de CHF 401'242.00 (14%). Cette différence s'explique par un montant d'amendes radar inférieur aux prévisions de près de CHF 170'000.00 en comparaison avec le budget, ainsi que des amendes délivrées par les agents de police en-deçà du budget pour près de CHF 228'000.00.

Dans le détail, les écarts significatifs entre les comptes et le budget 2024 s'expliquent comme suit :

**Salaires et charges sociales** **3010.00 à 3059.00**

---

La charge liée aux traitements est inférieure au budget de CHF 431'588.00 en raison d'un effectif policier toujours en-deçà des valeurs prévisionnelles issues du plan des postes. Quant au montant des charges sociales, il est inférieur aux projections de CHF 102'546.00. Il en résulte une économie globale de CHF 534'134.00 (5%) sur la masse salariale globale de l'association PNV.

**Achats matériel, machines et outillage** **3111.00**

---

Le compte pour l'achat de matériel spécialisé présente une économie de CHF 14'349.00 au total. Cette non-dépense concerne le report d'achats de bodycams et tasers dont l'acquisition avait été inscrite au budget 2024.

## **Imputations internes prestations de service** **3910.00**

Les prestations refacturées par la Ville d'Yverdon-les-Bains, en baisse de CHF 48'200.00 par rapport au budget 2024, sont les suivantes :

<b>Rubriques</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Comptes 2024</b>
- Centrale-réception	417'100.00	399'900.00
- Véhicules et garage	268'600.00	232'200.00
- Gestion des amendes	179'400.00	184'800.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
<b>Total des prestations</b>	<b>CHF 965'100.00</b>	<b>CHF 916'900.00</b>

La diminution des imputations internes par rapport au budget résulte principalement des charges liées à la centrale-réception et à l'exploitation du matériel roulant.

## **Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation** **3920.00**

En raison d'une marge liée à l'incertitude quant aux charges d'énergie, le montant des imputations internes pour la location des locaux est de CHF 36'000.00 inférieur au budget (-8%).

## **Amendes** **4270.00**

Le volume d'amendes d'ordre a subi une diminution de CHF 227'675.00 par rapport au montant budgété en 2024, conséquence de missions de sécurité prioritaires attribuées à la police.

## **Amendes radar** **4270.01**

Les recettes d'amendes liées aux contrôles radar sont en baisse de CHF 170'300.00 (8%) par rapport aux estimations. Cette baisse correspond à une diminution des contrôles durant plusieurs semaines en automne, en raison d'un cumul entre missions prioritaires et difficultés liées à l'effectif.

## **Facturation aux Communes partenaires** **4612.03**

La facturation des coûts de la police régionale est inférieure aux prévisions (diminution globale de CHF 256'201.00). La contribution pour Yverdon-les-Bains s'élève à CHF 11'083'656.00 (-2%). Les contributions des autres Communes partenaires sont quant à elles en hausse de CHF 11'920.00 (montant global) par rapport au budget 2024. A préciser néanmoins que la contribution des Communes, sauf Yverdon-les-Bains, correspond à la valeur de 2 points d'impôt.

Il y a lieu de déduire sur ce compte les facturations aux Communes membres un montant de CHF 27'000.00. Celui-ci, correspondant à une facturation de prestations supplémentaires dans le domaine de la sécurité publique, est intégré aux recettes de l'association.

\* \* \*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS  
sur proposition du Comité Directeur,  
valide les comptes 2024

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président

Le Secrétaire

Christian Weiler

Pascal Pittet

Annexes :

1. Extrait des comptes 2024
2. Répartition financière par commune
3. Plafond d'endettement 2024

## Police Nord Vaudois | Comptes 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>11100 Coût de la Police Régionale</b>	<b>13'950'837</b>	<b>13'950'837</b>	<b>14'605'280</b>	<b>14'605'280</b>	<b>13'417'646.90</b>	<b>13'417'646.76</b>
3000.10 Jetons de présence	16'545		25'000		20'595.80	
3010.00 Salaires du personnel administratif et exploitation	8'723'391		9'140'310		8'624'377.05	
3010.10 Salaires du personnel des auxiliaires	961		15'630		6'761.20	
3049.00 Piquets et permanences	233'204		205'000			
3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	574'242		601'460		559'824.90	
3052.00 Caisse de pension	1'457'470		1'549'240		1'378'930.87	
3053.00 Assurances accidents	36'841		38'850		35'669.75	
3054.00 Cotisations patronales AF	246'041		255'570		237'613.50	
3059.00 PC famille	5'406		5'630			
3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	524'628		529'600		528'891.02	
3099.00 Autres charges de personnel	44'126		39'200		35'243.80	
3100.00 Matériel de bureau	26'282		23'500		49'786.06	
3102.00 Imprimés, publications	11'722		11'300		7'070.30	
3102.10 Actions de communication	14'838		15'000			
3110.00 Meubles et appareils de bureau	30'423		30'500		30'434.27	
3111.00 Achats matériel, machines et outillage	191'301		205'650		154'899.72	
3113.00 Matériel informatique	31'841		32'500			
3130.07 Frais de mise en fourrière	28'442		20'000		24'367.15	
3130.32 Frais de ports	11'543		10'000		9'055.19	
3132.00 Honoraires conseillers externes, experts	144'129		149'600		113'241.77	
3133.00 Charges d'utilisations informatiques	155'002		154'300			
3134.00 Primes d'assurances	1'505		1'510		1'451.00	
3150.00 Entretien de meubles et appareils de bureau	13'978		12'000		12'169.10	
3153.00 Entretien informatique et matériel	15'445		15'600			
3158.00 Maintenance site internet	2'260		5'000			
3158.01 Maintenance de logiciels, licences	23'867		24'000		188'102.10	
3170.00 Frais de déplacement et autres frais	12'345		10'000		16'102.35	
3300.40 Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA	11'110		11'110			
3300.60 Amortissements planifiés, biens meubles PA	42'680		65'100		38'170.00	
3910.00 Imputations internes prestations de service	916'900		965'100		928'000.00	
3920.00 Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation	399'850		436'200		414'720.00	
3940.00 Imputations internes intérêts et charges financières théoriques	2'520		1'820		2'170.00	
4210.03 Emoluments de mise en fourrière		24'504		23'000		21'499.25
4240.00 Facturation des services à des tiers		193'229		195'000		195'709.16
4270.00 Amendes		272'325		500'000		285'271.00
4270.01 Amendes radar		2'029'700		2'200'000		2'378'790.00
4612.03 Facturation aux communes de PNV		347'423		338'500		323'351.00
4910.01 Part. Yverdon coût Police régionale		11'083'656		11'348'780		10'213'026.35

## Annexe 2

### Police Nord Vaudois | Répartition financière par commune

Total des charges	13'950'837.00
Total des recettes	2'546'760.60 *
	<u>11'404'076.40</u>

\* Remarque : CHF 27'003.00 correspondent à des prestations supplémentaires, régies par des contrats de droit administratif.

Communes	Nbre hab. au 31.12.2022	Nbre hab. au 31.12.2023	Coef.	Nbre hab. pondéré 2022	Nbre hab. pondéré 2023	Valeur du point d'impôt 2022	Valeur du point d'impôt 2023	Répartition des coûts de la région 2024	Budget 2024	Ecart
Chamblon	567	561				18'890	18'165	<b>36'330</b>	37'800	-1'470
Cheseaux-Noréaz	734	739				34'180	38'684	<b>77'368</b>	68'400	8'968
Ependes	372	388				9'826	11'289	<b>22'578</b>	19'700	2'878
Method	684	709				20'854	20'398	<b>40'796</b>	41'700	-904
Pomy	868	875				26'783	27'255	<b>54'510</b>	53'600	910
Suchy	671	665				21'603	22'234	<b>44'468</b>	43'200	1'268
Suscévaz	220	217				5'749	6'012	<b>12'024</b>	11'500	524
Treykovagnes	520	522				16'307	16'173	<b>32'346</b>	32'600	-254
Yverdon-les-Bains	29'877	30'221	6	179'262	181'326	780'595	793'682	<b>11'083'656</b>	11'348'780	-265'124
	34'513	34'897			181'326			<b>11'404'076</b>	11'657'280	-253'204

Les petites communes paient 2 points d'impôt et le solde est attribué à Yverdon-les-Bains.  
Pour les comptes 2024, il est tenu compte de la population fin 2023 et de la valeur du point d'impôt 2023.

Pondération de la population	
0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	4.5
10000 - 40000	6

## Plafond d'endettement au 31 décembre 2024

Plafond **brut** fixé par le Conseil **intercommunal** CHF 0

*(si applicable)* La commune dispose également d'un plafond pour les cautionnements et autres garanties de CHF 0

Montant effectif de l'endettement **de l'association** CHF 0

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées) CHF 0

Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé CHF 0

Certifié conforme aux comptes annuels adoptés par le **Conseil intercommunal** dans sa séance du : **11 juin 2025**

Au nom du Comité de direction :

**Le Président :**

**Le Secrétaire :**